



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](/NOUS-CONTACTER) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/)  [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](/USER)



## PQR - PQD : Un plan sur 5 ans proposé par l'Intersyndicale

---

21 octobre : réunion intersyndicale

Les organisations syndicales avaient convenu de se réunir le matin. La CFDT, la CGT (Filpac), la CGC et le SNJ étaient présents (FO et la CFTC étaient absents).

Le but de cette réunion était d'élaborer un texte en commun pour fixer le cadre et les principes de négociations avec le syndicat patronal. La CGT (Filpac) avait écrit une proposition (datée du 14 octobre). La CFDT avait adressé un autre texte, proposition alternative, qui intégrait celui de la CGT et le complétait en y apportant d'autres éléments.

Deux différences d'approche ont pu être rapidement réglées :

- La CGT (Filpac) proposait que la négociation salariale de branche face partie du cycle de négociations sur la GPEC. Nous étions en désaccord sur ce point ; non pas sur le fait de traiter la question des augmentations salariales de branche, mais sur le fait de traiter cette question dans le cadre de négociations portant sur l'emploi et la formation. Il a donc été convenu d'élaborer un autre texte qui portera sur les négociations annuelles de salaires de branche.
- Autre point de différence : la CGT (Filpac) proposait de faire référence à l'EDEC (accord pour un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) signé en juin 2009 avec l'Etat par toutes les organisations

syndicales et toutes les organisations patronales de l'ensemble des branches de la presse (presse magazine, presse spécialisée, agences de presse, PQN, PHR, PQR, PQD).

La CFDT ne voulait pas que la référence à l'EDEC apparaisse. La raison de notre refus est simple :

- o L'Etat apporte 5,6 Mâ, → dans le cadre de l'EDEC pour aider à la formation des 74000 salariés de toutes les formes de presse, ce qui est très peu ;
- o 1,9 Mâ, → a d'ores et déjà été consommé au titre de 2009, il ne reste donc déjà plus que 3,7 Mâ, → pour 2010 et 2011, pour toutes les branches de la presse ;
- o Les besoins d'aide à la formation des salariés de la PQR / PQD sont importants et justifient une contribution de l'Etat spécifique et d'une toute autre ampleur.

La convergence s'est faite sur la reprise des trois principes clés de l'accord de juin 2009 : formation de tous les salariés aux exigences du numérique, prise en compte des salariés en seconde partie de carrière, et accompagnement des entreprises dans le développement du numérique.

Les organisations syndicales sont donc parvenues à un texte commun : cadre et principes des négociations d'un accord de branche « Plan 2010-2015 » pour la PQR - PQD.

**Cadre et principes des négociations**  
**d'un accord de branche « Plan 2010-2015 »**  
**pour la PQR-PQD**

Suite à la réunion d'ouverture du cycle de négociations de branche en date du 23 septembre 2009 et suite à la réunion du 14 octobre 2009 portant sur l'évolution des services techniques, les parties ont jugé nécessaire d'établir le cadre à respecter et les principes à suivre dans la poursuite de ces négociations.

1. Le champ de ces négociations de branche porte sur l'ensemble des entreprises et des salariés de la PQR-→PQD. En conséquence, ces négociations tiennent le plus grand compte de la situation de l'emploi dans l'ensemble des titres de la PQR-PQD et aucun titre ne peut en être exclu.
2. L'objectif des négociations est d'aboutir à la conclusion d'un accord de branche sur la GPEC couvrant l'ensemble des catégories de salariés, étant entendu que la démarche de GPEC doit s'inscrire dans une perspective de modernisation des entreprises et prendre en compte leurs objectifs de développements sur la période 2010-2015. En ce sens les négociations doivent permettre de formuler et d'étudier toutes propositions visant à soutenir et promouvoir le développement de l'information plurimédia en PQR-PQD par :
  - la formation de tous les salariés aux exigences de la révolution numérique ;

- la prise en compte de la problématique des salariés en deuxième partie de carrière ;
  - l'accompagnement des entreprises de la PQR et de la PQD dans la démarche compétences et l'évolution de leur organisation du travail en relation avec le développement du numérique
3. Les négociations à venir ne peuvent être limitées à une approche quantitative des évolutions d'emploi sur 5 ans. L'objectif partagé de sécurisation des parcours professionnels impose que soient traitées, en profondeur et au niveau de la branche, les questions relatives aux évolutions de métiers, à la formation, aux qualifications et aux conditions de travail. Cet objectif partagé conduit à rechercher les moyens de construire un système de sécurisation du contrat de travail.
  4. L'ordre du jour des séances de négociation, défini paritairement, ne peut être modifié entre deux séances qu'après accord des différentes parties.
  5. Les positions écrites doivent être l'objet de réponses circonstanciées.

### **Paris, le 21 octobre 2009: réunion de négociations avec le SPQR**

Le texte finalisé en réunion intersyndicale a été communiqué à la partie patronale. Jacques LAIZET (Président de la commission sociale du SPQR) l'a lu et commenté, il a apporté des réponses et demandé des précisions. Réponse favorable du SPQR pour des négociations communes PQR-PQD (d'autant plus que le SPQR et le SPQD se rapprochent en mettant en place une « union de syndicats »). Jacques LAIZET a indiqué qu'à l'exception, au moins dans un premier temps, des barèmes de salaires, tous les thèmes de négociations doivent concerner l'ensemble de la PQR et de la PQD. Pour la CFDT (point de vue partagé par les autres organisations syndicales) il s'agit d'une clarification importante et positive. Des négociations séparées n'auraient aucun sens. Les titres de la PQD appartiennent quasiment tous à des groupes de PQR, et les questions d'emploi et de formation doivent évidemment être traitées dans le même cadre.

Le SPQR a demandé des éclaircissements sur la « sécurisation du contrat de travail » : la Filpac a expliqué que cette expression faisait écho à la revendication de la confédération CGT d'une sécurité sociale professionnelle. Nous CFDT avons précisé que la sécurisation des parcours professionnels et du contrat de travail ne doit pas être limitée à la gestion de la fin d'activité des salariés qui ne seraient pas en situation d'être reclassés ou reconvertis.

A propos de la GPEC, et précisément de la dimension prévisionnelle, la CFDT a fermement invité le SPQR à clarifier les choses. Dans ce que traverse la presse et au regard des conséquences sur l'emploi, il y a ce qui est d'ordre structurel (évolutions liées à la numérisation, développement du web, investissement dans les outils industriels) et ce qui relève du conjoncturel (la

baisse des recettes publicitaires notamment est pour partie due à la crise économique). Autrement dit, que le SPQR ne nous présente pas uniquement et systématiquement le scénario du pire, celui d'une sorte de déclin inéluctable. Nous ne mésestimons pas les difficultés économiques et financières de la PQR-PQD, mais nous voulons croire que les entreprises ont aussi des projets éditoriaux, des projets de développement. En conséquence, pour nous CFDT c'est maintenant qu'il faut former plutôt que licencier et qualifier plutôt que démotiver.

La CFDT a demandé au SPQR combien d'accords d'entreprises sur la GPEC avaient été signés en PQR ? Réponse : moins que les doigts d'une main ! Réponse édifiante qui renforce d'autant la nécessité d'un accord GPEC de branche.

Les organisations syndicales ont réaffirmé qu'elles ne cautionneraient pas un nouveau dispositif de type PMS exclusivement orienté sur des départs et dont le volet formation a été totalement absent. Sur la formation, la CFDT a indiqué que si un accord est conclu, et qu'en conséquence l'Etat attribue des aides financières, il faudra que soit instituée une gestion paritaire des fonds.

Le SPQR a fait état de l'envoi d'un questionnaire aux entreprises. La CFDT a demandé que les questions posées soient communiquées aux organisations syndicales : réponse négative du SPQR.

Sur quoi porte ce questionnaire aux entreprises que le SPQR refuse de nous communiquer ?

Ce ne sont que des hypothèses puisque nous ne l'avons pas, mais compte tenu de ce qui a été dit lors de la réunion du 14 octobre (cf. compte rendu), on peut penser que les questions portent sur l'évaluation quantitative que les entreprises font de leurs sur-effectifs pour la période 2010-2015, sur la localisation de ces sur-effectifs (services, métiers concernés), et sur les actions qu'elles envisagent face à ces sur-effectifs (formations, réorganisations, reclassements).

### La suite

La réunion initialement programmée le 4 novembre est annulée, le SPQR considérant que les délais sont trop courts pour lui pour avancer.

La prochaine séance de négociations aura lieu le 19 novembre.

D'ici là le SPQR, qui compte disposer des réponses des entreprises au questionnaire qu'il leur a adressé, fera parvenir un projet de texte aux organisations syndicales.

La CFDT fera, elle aussi, une proposition de texte.

Le souhait énoncé par le SPQR est de parvenir à un accord avant la fin de l'année.

(/sites/default/files/PQR\_Compte\_rendu\_des\_reunions\_du\_21\_octobre)

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

## Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI  
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme  
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse  
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme  
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes  
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-  
l%C3%A9gales-site)

## La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

## Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)